



COMMUNIQUE POST ASSEMBLEE

La CGI, Société Anonyme au Capital de 1 840 800 000 DH, a tenu le Mardi 26 Juin 2012 à 10 Heures, son Assemblée Générale Ordinaire au siège administratif de la CGI, à Espace Oudayas, avenue Mehdi Ben Barka, BP 2177, Hay Ryad, Rabat.

L'Assemblée Générale Ordinaire a délibéré et statué sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modalités de convocation ;
- Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011 ;
- Quitus à donner aux membres du Conseil d'administration et décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mandat au titre de l'exercice 2011 ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2011 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2011 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative à la SA modifiée par la loi 20-05, et approbations desdites conventions ;
- Démission d'un administrateur ;
- Jetons de présence ;
- Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités légales.

La CGI informe que ses états de synthèse au 31 décembre 2011 préalablement publiés n'ont subi aucune modification.

RESOLUTIONS PRISES PAR L'ASSEMBLEE

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités de convocation

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les modalités de convocation qui lui a été faite. Elle donne décharge au Conseil d'Administration et à son Président pour toutes les formalités accomplies à cette fin. L'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des rapports et des états de synthèse annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011,

approuve les états de synthèse dudit exercice et les opérations traduites dans ces états ou résumées dans ces rapports. Ces états de synthèse font apparaître un bénéfice de **438.414.821,36 dirhams** et un total de capitaux propres et assimilés de **4.596.340.202,23 dirhams**.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de donner quitus aux membres du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice 2011.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2011 comme suit :

• Résultat de l'exercice	438.414.821,36
• Affectation à la réserve légale	21.920.741,07
• Affectation aux réserves réglementées	19.348,82
• Reste	416.474.731,47
• Report à nouveau antérieur	323.063.584,03
• Résultat distribuable	739.538.315,50
• Dividende (19 DH par action)	349.752.000,00
• Affectation en report à nouveau	389.786.315,50

L'Assemblée Générale fixe en conséquence le dividende à 19 dirhams pour chacune des actions composant le capital social du fait de leur date de jouissance.

Ce dividende sera mis en paiement le 1^{er} août 2012.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, approuve l'ensemble des opérations et conventions visées dans ce rapport.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : Démission d'un administrateur

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Mohamed OUANAYA de ses fonctions d'administrateur et lui donne quitus pour l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : Composition du Conseil d'Administration

Suite à cette démission, le Conseil est désormais composé comme suit :

- M. Anass HOUIR ALAMI - Président
- CDG Développement représentée par M. Mohammed FASSI FEHRI
- M. Mohammed FASSI FEHRI
- M. Said LAFTIT
- M. Mohamed Najib LAHLOU
- M. Mohamed Amine BENHALIMA
- RMA Watanya représentée par M. Zouheir BENSALID

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : Jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide d'attribuer des jetons de présence aux administrateurs dont le montant global est de 100.000,00 dhs (Cent Mille Dirhams) pour tout le Conseil d'Administration.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la loi.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

La Direction Générale

Compagnie Générale Immobilière

Contact :
communicationfinanciere@cgi.ma • 05 37 23 94 71